

Prière cocher la case correspondante pour chacun des documents repris dans le tableau ci-dessous pour confirmer que vous l'avez vérifié et qu'une copie est ajoutée à votre dossier d'offre comme exigé dans le dossier d'appel d'offres. Veuillez ensuite signer, dater et cacheter cette fiche de vérification, puis l'insérer dans l'enveloppe de votre offre.

Liste de Contrôle de la Documentation à joindre		
<i>(Tous les documents officiels doivent être des copies légalisées)</i>	Oui	Non
1. Dossier Appel d'Offre complété :		
a) Offre financière datée et signée et comprenant le cachet du soumissionnaire/société, indiquant également la durée de validité de l'offre financière.		
b) L'Offre technique contenant entre autres les éléments : - Le profil de votre compagnie d'assurance (présentation, structure et fonctionnement, services offerts, couverture géographique, etc.) - La portée de la couverture médicale et documents de politique connexes. - Les spécifications techniques : compléter toutes les informations requises dans les tableaux aux pages 14 à 22 du dossier d'appel d'offres et fournir d'autres informations complémentaires à votre convenance (documents, etc.) - La liste des structures conventionnées (hôpitaux, cabinets médicaux, pharmacies, etc.) par région : compléter les informations requises dans le tableau aux pages 23 à 25. - Le code de conduite de votre compagnie si vous en avez.		
c) La Déclaration des soumissionnaires signée et portant le cachet du soumissionnaire (voir Annexe 1)		
d) Le Formulaire d'expérience pertinente des soumissionnaires dûment rempli (voir Annexe 2)		
e) Le Code de Conduite de Concern signé confirmant votre adhésion aux politiques de sauvegarde de Concern (voir Annexe 4)		
f) La Politique d'Anti-Fraude signée (voir Annexe 5)		
2. Une copie certifiée de l'arrêté d'agrément.		
3. Une copie certifiée de l'autorisation d'exercer.		
4. Une copie certifiée du certificat d'enregistrement auprès de l'autorité de régulation du secteur des assurances au Niger.		
5. Une copie certifiée de la licence d'exploitation.		
6. Une copie certifiée conforme du Certificat d'immatriculation fiscale (avec NIF);		
7. Une copie certifiée conforme du certificat du Registre de commerce		
8. Une attestation de régularité fiscale (accompagnée d'une copie certifiée d'une attestation de non faillite).		
9. Les copies des attestations bancaires certifiées confirmant la capacité budgétaire de la compagnie au terme de l'exercice 2018 et de l'année 2019.		
10. Une copie du contrat standard.		
11. Autres attestations/certificats pertinents.		

NB : Le fait de ne pas soumettre les documents listés ci-dessus peut entraîner l'exclusion du fournisseur de l'évaluation.

Nom, Prénom et fonction : _____

Date : _____ Signature et cachet : _____

Appel d'Offre International Ouvert – 2019

Référence: AO N°002-OIFT/SR001945/LOG/2019/CW

**Fourniture de l'Assurance Médicale pour le personnel de
Concern Worldwide au Niger pour 2020 – 2021.**

Taux de couverture pris en charge par Concern : **80%**
Couverture géographique : **Territoire Nigérien**

**Concern Worldwide Niger
Avenue Mali Béro, Niamey
B.P. 741,
Tel: (00227) 20 75 54 25**

Décembre - 2019

Table des Matières

<u>Item</u>	<u>Description</u>
Section 1	Lettre d'invitation à soumissionner
Section 2	Instructions aux soumissionnaires
Section 3	Spécifications techniques
Section 4	Offre financière
Annexes	
Annexe 1	Déclaration des soumissionnaires
Annexe 2	Expérience pertinente Appel d'Offre
Annexe 3	Conditions commerciales de Concern Worldwide
Annexe 4	Politiques de Sauvegarde de Concern
Annexe 5	Politique d'Anti-Fraude

Section 1 :

Réf. de l'offre : **AO N°002-OIFT/SR001945/LOG/2019/CW**

Concern Worldwide est une organisation humanitaire internationale non-gouvernementale, dédiée à la réduction de la souffrance et travaillant à l'élimination ultime de l'extrême pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde à travers des projets d'Education, d'Eau Hygiène et Assainissement, Santé et Nutrition, Sécurité Alimentaire et Moyens d'existence, etc. Concern Worldwide a son siège au n°52 Camden Street, Dublin en Irlande, où il est enregistré sous le numéro CHY 5745.

Au Niger, Concern Worldwide est présente depuis 2003, avec des bureaux de terrain opérationnels dans 3 régions (Tahoua, Tillabéri et Diffa) et à Niamey où se trouve son bureau de coordination.

Concern Worldwide emploie actuellement un effectif total de 145 employés nationaux au Niger. Chacun des 145 membres du personnel national, ainsi que leurs dépendants, sont regroupés en catégories allant de N + 0 à N + nombre de dépendants, qui devront être couverts par une assurance médicale. Nous recherchons actuellement des fournisseurs d'assurance médicale qui disposant des capacités à répondre à la fois à notre besoin et à nos exigences au Niger pendant 12 mois, avec possibilité de renouvellement.

Madame/Monsieur,

Lettre d'invitation à soumissionner

Suite à votre demande concernant la publication de l'invitation d'appel d'offres ci-dessus, veuillez trouver ci-joints, les documents suivants (rangés selon l'ordre ci-dessous), constituant le dossier d'appel d'offres :

1. La lettre d'invitation à soumissionner
2. Instructions à l'intention des soumissionnaires
3. Spécifications techniques
4. Offre financière
5. Déclaration des soumissionnaires
6. Expérience pertinente des soumissionnaires
7. Conditions commerciales de Concern Worldwide
8. Politiques de Sauvegarde de Concern
9. Politique d'Anti-Fraude

Nous vous saurions gré de recevoir votre offre, sous plis fermé, d'ici le **27/12/2019** au plus tard à **17h30** (heure locale de la région de l'Afrique de l'Ouest), au bureau de Concern Worldwide situé à l'adresse suivante : **Avenue Mali Béro, Niamey**, ou à ses bureaux de terrain à **Tahoua, Diffa et Tillabéri**. Toute offre déposée au-delà de cette date/heure sera rejetée. Les soumissionnaires qui le désirent et ceux établis à l'étranger devront soumettre leurs offres électroniquement, en les envoyant à l'adresse suivante : niger.tenders@concern.net

Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne morale jouissant des capacités financières, d'une grande expérience et pouvant respecter les conditions et termes énoncés dans le présent appel

d'offres. Les soumissionnaires doivent être légalement reconnus et régulièrement à jour en rapport avec leurs obligations fiscales.

Le retrait du dossier d'appel d'offres et le dépôt des offres sont **gratuits**.

Les soumissionnaires établis à l'étranger peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conditions de soumission des offres

L'offre financière (pro forma) devra être chiffrée en TTC et devra être dûment signée, datée et cachetée ; et les sous totaux devront faire apparaître le montant de la TVA (si cela est applicable).

Concern se réserve le droit de demander aux fournisseurs sélectionnés toute autre documentation utile pour l'exécution du marché.

Votre offre devra contenir les documents suivants et, de ce fait, nous vous prions de vous servir de cette liste et celle prévu à la première page du présent dossier d'appel d'offres comme listes de contrôle avant de soumettre votre offre à Concern :

1. Dossier d'appel d'offre complété :
 - a. L'Offre financière datée et signée et comprenant le cachet du soumissionnaire/société, indiquant également la durée de validité de l'offre financière.
 - b. L'Offre technique contenant entre autres les éléments suivants :
 - Le profil de votre compagnie d'assurance (présentation, structure et fonctionnement, services offerts, couverture géographique, etc.)
 - La portée de la couverture médicale et documents de politique connexes.
 - Les spécifications techniques : compléter toutes les informations requises dans les tableaux aux pages 14 à 22 du dossier d'appel d'offres et fournir d'autres informations complémentaires à votre convenance (documents, etc.)
 - La liste des structures conventionnées (hôpitaux, cabinets médicaux, pharmacies, etc.) par région : compléter les informations requises dans le tableau aux pages 23 à 25.
 - Le code de conduite de votre compagnie si vous en avez.
 - c. La Déclaration des soumissionnaires signée et portant le cachet du soumissionnaire;
 - d. Le formulaire d'expérience pertinente prouvant que vous avez eu à exécuter au moins un (01) marché comparable en volume et en nature pour le compte d'une ONG Internationale/Agence du système de Nations-Unies/Donateur, au minimum dans chacune des régions de Concern (Niamey, Diffa, Tahoua et Tillabéri), durant les trois (3) dernières années, et appuyé par des documents le certifiant;
 - e. Les politiques de Sauvegarde de Concern signées ;
 - f. Politique d'Anti-Fraude signée ;
2. Une copie certifiée de l'arrêté d'agrément.
3. Une copie certifiée de l'autorisation d'exercer.
4. Une copie certifiée du certificat d'enregistrement auprès de l'autorité de régulation du secteur des assurances au Niger.
5. Une copie certifiée de la licence d'exploitation.
6. Une copie certifiée conforme du Certificat d'immatriculation fiscale (avec NIF);
7. Une copie certifiée conforme du certificat du Registre de commerce
8. Une attestation de régularité fiscale (accompagnée d'une copie certifiée d'une attestation de non faillite).
9. Les copies des attestations bancaires certifiées confirmant la capacité budgétaire de la compagnie au terme de l'exercice 2018 et de l'année 2019.
10. Une copie du contrat standard.

11. Autres attestations/certificats pertinents.

L'offre doit être soumise dans une enveloppe scellée portant la mention « **À ne pas ouvrir avant le 30/12/2019** » et portant la référence d'appel d'offre ci-dessus indiquée à l'extérieur à des fins d'identification.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaiteront participer à la séance d'ouverture des offres, le **30/12/2019 de 9h à 11h**, heure locale, au bureau de Concern Worldwide à Niamey. En cas de changement imprévu du programme d'ouverture des offres, une annonce fixant la nouvelle date/heure sera affichée à la valve devant les bureaux de Concern Worldwide à l'intention des soumissionnaires et/ou envoyée par mail aux soumissionnaires établis à l'étranger.

NB : Cet appel d'offres et l'évaluation des offres se feront conformément aux procédures d'approvisionnement de Concern Worldwide.

Fait à Niamey, le 11 décembre 2019

Concern Worldwide au Niger.



Section 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Référence: AO N°002-OIFT/SR001945/LOG/2019/CW

1. INTRODUCTION

L'objet de cette section est de donner aux fournisseurs potentiels intéressés par cet avis d'appel d'offres les renseignements nécessaires dont ils auront besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par Concern Worldwide. Plus spécifiquement, elle renseigne sur les procédures à suivre avant, durant et après la soumission des offres, les exigences de l'appel d'offre ainsi que les détails techniques du service à fournir.

1.1. Critères de provenance

- a. Il n'y a pas de restriction pour ce qui concerne la nationalité des soumissionnaires.
- b. Il n'y a pas d'octroi d'avantage (ou marge de préférence) en faveur des soumissionnaires nationaux.
- c. Concern Worldwide est contractuellement tenue de se conformer aux restrictions concernant l'éligibilité des fournisseurs et individus conformément aux règles des bailleurs de fonds.
- d. Les offres des soumissionnaires qui seraient reconnus non éligibles selon les règles des bailleurs de fonds et les exigences de Concern Worldwide seront rejetées.

1.2. Dispositions générales

- a. Le soumissionnaire supporte tous les frais liés à la préparation et au dépôt de sa soumission, et Concern Worldwide n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure Appel d'Offres.
- b. Une fois soumis, les documents d'offre deviennent la propriété de Concern quel que soit le dénouement de la procédure.
- c. Dans le dossier Appel d'Offres, les termes « soumission » et « offre » et leurs dérivés sont synonymes, et le terme « jour » désigne le jour calendaire.

2. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

2.1. Contenu du dossier appel d'offres

- a. Le dossier Appel d'Offres décrit le service faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'Appel d'Offres et stipule les conditions du marché (contrat). Le dossier comprend les documents énumérés ci-dessous :
 - La lettre d'invitation à soumissionner
 - Instructions à l'intention des soumissionnaires
 - Spécifications techniques
 - Offre financière
 - Déclaration des soumissionnaires (Annexe 1)
 - Expérience pertinente des soumissionnaires (Annexe 2)
 - Conditions commerciales de Concern Worldwide (Annexe 3)
 - Politiques de Sauvegarde de Concern (Annexe 4)
 - Politique d'Anti-Fraude (Annexe 5)
- b. Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier d'Appel d'Offre. Il est responsable de la qualité des

renseignements mentionnés dans son offre et de la préparation d'une offre conforme à tous égards, aux exigences du dossier d'appel d'offres. Toute carence d'informations peut entraîner le rejet de son offre et le rejet est à la discrétion du comité d'analyse et de sélection des offres composé uniquement d'employés de Concern Worldwide.

2.2. Demande d'éclaircissements et processus de recours

- a. Un soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire demande par email envoyé à niger.tenders@concern.net en prenant le soin de copier joy.magadju@concern.net, ou se rendre physiquement au bureau de Concern Worldwide à Niamey afin d'obtenir les éclaircissements souhaités auprès du département Logistique.
- b. Concern Worldwide répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements écrite relative au dossier d'Appel d'Offres qu'elle aura reçue avant la date limite de dépôt des offres.
- c. Concern Worldwide se réserve le droit de communiquer à d'autres soumissionnaires tout éclaircissement fourni à un soumissionnaire, indépendamment du fait qu'ils aient demandé ou non l'information.
- d. Dans la mesure où cela serait justifié ; tout soumissionnaire désirant soumettre un recours en rapport avec le processus d'appel d'offres devra s'adresser au Directeur des Opérations de Concern ou au Directeur Pays en dernier ressort.

3. PREPARATION DES OFFRES

3.1. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le soumissionnaire et Concern Worldwide seront rédigés en français ou en anglais selon le choix du fournisseur ; la préférence étant accordée au français sans que cela ne soit un critère d'élimination.

3.2. Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :

1. Le Dossier d'appel d'offres complété ;
 - a. L'Offre financière datée et signée et portant le cachet du soumissionnaire, indiquant également la durée de validité de l'offre financière.
 - b. L'Offre technique contenant entre autres les éléments suivants :
 - Le profil de votre compagnie d'assurance (présentation, structure et fonctionnement, services offerts, couverture géographique, etc.)
 - La portée de la couverture médicale et documents de politique connexes.
 - Les spécifications techniques : compléter toutes les informations requises dans les tableaux aux pages 14 à 22 du dossier d'appel d'offres et fournir d'autres informations complémentaires à votre convenance (documents, etc.)
 - La liste des structures conventionnées (hôpitaux, cabinets médicaux, pharmacies, etc.) par région : compléter les informations requises dans le tableau aux pages 23 à 25.
 - Le code de conduite de votre compagnie si vous en avez.
 - c. La Déclaration des soumissionnaires signée et portant le cachet du soumissionnaire;
 - d. Le formulaire d'expérience pertinente prouvant que vous avez eu à exécuter au moins un (01) marché comparable en volume et en nature pour le compte d'une ONG Internationale/Agence du système de Nations-Unies/Donateur, au minimum dans chacune des régions de Concern (Niamey, Diffa, Tahoua et Tillabéri), durant les trois (3) dernières années, et appuyé par des documents le certifiant;
 - e. Les politiques de Sauvegarde de Concern signées ;

- f. Politique d'Anti-Fraude signée ;
2. Une copie certifiée de l'arrêté d'agrément.
 3. Une copie certifiée de l'autorisation d'exercer.
 4. Une copie certifiée du certificat d'enregistrement auprès de l'autorité de régulation du secteur des assurances au Niger.
 5. Une copie certifiée de la licence d'exploitation.
 6. Une copie certifiée conforme du Certificat d'immatriculation fiscale (avec NIF);
 7. Une copie certifiée conforme du certificat du Registre de commerce
 8. Une attestation de régularité fiscale (accompagnée d'une copie certifiée d'une attestation de non faillite).
 9. Les copies des attestations bancaires certifiées confirmant la capacité budgétaire de la compagnie au terme de l'exercice 2018 et de l'année 2019.
 10. Une copie du contrat standard.
 11. Autres attestations/certificats pertinents.

N.B : Les valeurs unitaires servent de référence et, une fois soumises, elles ne peuvent pas être changées. Elles seront utilisées en cas d'erreurs de calculs qui peuvent apparaître dans l'offre financière.

3.3. L'originale et les copies de l'offre

- a. Le soumissionnaire préparera un original et 2 copies en prenant soin de mentionner clairement sur les exemplaires « ORIGINAL » et « COPIE ». En cas de différence entre elles, l'original fera foi.
- b. L'original et toutes les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile. Ils seront signés par le soumissionnaire ou par une des personnes dûment autorisée(s) à engager celui-ci. Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le ou les signataires.
- c. L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le ou les signataires de l'offre.

3.4. Prix de l'offre

- a. Le soumissionnaire indiquera dans son offre financière, le prix global de l'offre pour le service qu'il se propose de livrer en exécution du marché s'il est retenu.
- b. Les prix de l'offre financière devront être présentés séparément de la manière suivante :
 - Prix de l'offre en lot unique
 - Le montant des taxes (y compris la TVA si c'est applicable)
 - % de rabais/remise (optionnel)
- c. Les modalités de paiement
- d. L'offre financière n'aura pour objet que de faciliter la comparaison des offres par le comité d'analyse et de sélection des offres. Elle ne limitera en aucune manière le droit de Concern Worldwide de passer le marché sur la base de l'une des conditions offertes ou satisfaites par le soumissionnaire.
- e. Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes et non révisables pendant la durée du marché (contrat)

3.5. Monnaie de l'offre

- a. L'offre financière devra être libellée en Francs CFA (XOF)

3.6. Délai de validité des offres

Les offres financières seront valables pour une période minimum de 12 mois à compter du jour de la signature du contrat qui aura lieu, sauf changement du chronogramme, dans un délai de plus ou moins deux semaines et demi après le dépouillement des offres.
Pendant la période du contrat, les prix resteront fermes et non révisables.

4. DEPOT DES OFFRES

4.1. Soumission

- a. Le soumissionnaire complétera la déclaration des soumissionnaires, en indiquant l'objet de son offre. Il y attachera ensuite les documents énumérés à la section précédente (voir ci-dessus).
- b. Les offres devront être déposées au bureau de Concern Worldwide sis sur l'**Avenue Mali Béro, Niamey** et/ou à ses bureaux de terrain à **Tillabéri, Tahoua et Diffa**, ou soumises en versions électroniques signées et cachetées par mail à l'adresse suivante : niger.tenders@concern.net

4.2. Cachetage et marquage des plis des offres

Pour les offres soumises en versions dures (imprimées) :

- a. **Les offres devront être soumises en trois (3) exemplaires : « l'ORIGINAL » et « deux COPIES ».**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans des enveloppes séparées cachetées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui ne portera que la mention :

« **AO N°002-OIFT/SR001945/LOG/2019/CW** » et sera adressée à : **Directeur Pays Concern Worldwide Niger** avec la mention « **A NE PAS OUVRIR avant le 30/12/2019** »

- b. **Les enveloppes ne porteront pas « ni le nom, ni le cachet du soumissionnaire ».**

Pour les offres soumises électroniquement par mail :

- a. Les offres devront être soumises en deux (2) exemplaires : « ORIGINAL » et « COPIE ».
- b. Le mail de soumission des offres devra avoir comme objet « **AO N°002-OIFT/SR001945/LOG/2019/CW** » et adressé à : **Directeur Pays Concern Worldwide Niger**, aux adresses mail indiquées ci-dessus.
- c. Les offres soumises par mail devront être signées et cachetées, puis scannées.

4.3. Dates et heures limite de dépôt des offres

- a. Les offres doivent être reçues **au plus tard le vendredi 27/12/2019 à 17h30, heure de Niamey** aux adresses ci-dessus spécifiées.
- b. Toute offre reçue par Concern Worldwide après l'expiration du délai de dépôt des offres ci-dessus fixé sera écartée et/ou renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.
- c. Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite de dépôt des offres.

5. OUVERTURE DES PLIS PAR CONCERN WORLDWIDE

5.1. Ouverture des plis et évaluation des offres

- a. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaiteront être présents à la séance d'ouverture, le **lundi 30/12/2019 de 9h à 11h**, heure de Niamey à l'adresse spécifiée ci-dessus.
- b. Concern Worldwide préparera un procès-verbal interne (rapport d'ouverture) de la séance d'ouverture des plis.

5.2. Evaluation et comparaison des offres

- a. Examen préliminaire des Offres :
 - Concern Worldwide examinera les offres pour déterminer si elles sont complètes, si elles contiennent des erreurs de calcul, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
 - Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base ci-après : S'il y a contradiction entre un quelconque prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix par la quantité (nombre de familles couvertes), le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en toutes lettres et le prix indiqué en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra. Si le Fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.
 - Avant l'évaluation détaillée, Concern Worldwide déterminera si chaque offre est conforme, pour l'essentiel, aux dispositions du dossier Appel d'Offres.
 - Concern Worldwide écartera toutes les offres qui ne sont pas conformes, pour l'essentiel, aux dispositions du dossier d'appel d'Offres, et les soumissionnaires ne pourront y apporter des changements pour en corriger la non-conformité.

5.3 Evaluation et comparaison des offres

- a. Concern Worldwide procédera à l'évaluation et la comparaison des offres qu'il aura déterminées au préalable qu'elles répondent pour, l'essentiel, aux dispositions du dossier Appel d'Offres. Concern Worldwide procédera à:
 - Une évaluation de l'aspect technique de la réponse des fournisseurs.
 - La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par le nombre de familles couvertes et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires.
 - La comparaison des prix en tenant compte de toutes ses composantes (prix TTC), des paramètres liés aux modalités de paiement, aux modalités de remboursement des dépenses médicales, etc.
 - L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.
- b. L'évaluation technique tiendra compte du contenu de la couverture médicale offerte, de la fiabilité de la compagnie d'assurance, de la couverture géographique, de la capacité technique et de l'expérience dans la livraison de services similaires, des services connexes offerts, etc.

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

6.1. Durée du contrat

- a. Les deux parties signeront le contrat limité à ce marché pour une durée fixe couvrant la période de 12 mois, incluant toutes les dispositions du présent dossier Appel d'Offres.
- b. Les prix ou d'autres termes et conditions proposés à partir des quantités indicatives repris dans l'offre financière resteront fermes et non révisables durant le contrat.
- c. Seul le contrat confirmera le marché.

6.2. Droit d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres, et annulation de la procédure d'appel d'offres

- a. Concern Worldwide se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre ou toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés.
- b. Concern Worldwide se réserve le droit d'annuler le processus d'appel d'offre à tout moment avant l'attribution du marché sans, de ce fait, encourir une responsabilité

quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés. Une telle décision sera prise par le Directeur Pays de Concern Worldwide et notifiée aux soumissionnaires par le Directeur des Opérations. Les raisons de l'annulation du processus d'appel d'offres peuvent être, mais sans être limitées à : la non réception d'un nombre minimum d'offres, un changement d'ordre majeur dans les caractéristiques des services, le dépassement des limites budgétaires, les conditions sécuritaires ne permettant pas la poursuite des opérations de Concern, l'annulation du/des projet/s, tout cas de force majeure rendant impossible la poursuite des opérations de Concern, etc.

6.3. Attribution du marché

- a. Concern Worldwide attribuera le marché au soumissionnaire retenu, dont il aura déterminé que l'offre(s) est conforme, pour l'essentiel, aux dispositions du dossier d'Appel d'Offres, et qu'elle est l'offre évaluée la moins disant au ratio qualité/prix, à condition que le soumissionnaire soit en outre qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.
- b. Concern Worldwide notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, qu'il a été sélectionné comme adjudicataire du présent marché. Les autres fournisseurs seront de même informés qu'ils n'ont pas été sélectionnés.

6.4. Signature du contrat

- a. En même temps qu'il notifiera au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, Concern Worldwide lui fera un feedback sur le modèle de contrat standard fourni dans son offre, y compris sur toutes les dispositions à convenir entre les parties.
- b. Dans les 48 heures suivant la date de réception du marché (contrat/bon de commande), le (s) soumissionnaire (s) retenu(s) signera (ont) et datera (ont) le marché (contrat) et le renverra (ont) à Concern Worldwide.
- c. Le marché (contrat) définira le cadre général du marché, mais servira également confirmation de la commande pour le marché faisant directement l'objet de cet appel d'offres.
- d. Les frais d'enregistrement du/des contrat(s) auprès de l'administration fiscale nigérienne seront entièrement à charge du/des soumissionnaire(s) qui sera/seront retenu(s) à l'issue du processus, conformément aux dispositions de la législation fiscale en vigueur.

7. PROTECTION DES DONNEES

Concern garantit que toutes les activités d'approvisionnement sont entièrement transparentes et documentées à des fins d'audit interne ou des donateurs. Concern garantit la confidentialité du processus d'approvisionnement.

8. MECANISME DE RECLAMATION

Tout soumissionnaire souhaitant exprimer un mécontentement ou qui voudrait dénoncer un abus peut recourir à une des voies indiquées ci-dessous et devra recevoir une réponse dans un délai ne dépassant pas 30 jours :

- S'adresser directement au bureau de Concern à Niamey, ou à Tahoua ou à Diffa sous forme verbale ou écrite;
- Appeler le numéro de téléphone **4747**. Tous les appels vers ce numéro sont gratuits.

Toutes les plaintes adressées à Concern seront traitées de la même façon et en toute confidentialité par un comité spécialisé de Concern.

Section 3. Spécifications Techniques

1. DESCRIPTIFS TECHNIQUES

Cet avis d'appel d'offres ouvert concerne la fourniture d'une police d'assurance médicale à 145 employés de Concern Worldwide et leurs dépendants au Niger. Les employés de Concern sont répartis par région de la manière suivante :

Région	Nombre d'employés	Commentaire 1	Commentaire 2
Niamey	37	Avec leurs dépendants respectifs.	Taux de couverture pris en charge par Concern : 80% Couverture géographique : Territoire Nigérien
Tahoua	89		
Diffa	15		
Tillabéri	4		
TOTAL	145		

Note : les dépendants des employés sont établis dans toutes les régions du Niger, dépendamment de l'adresse de domicile de chaque employé.

2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Note : Veillez compléter les informations ci-dessous les joindre à votre offre. Le fait de ne pas les soumettre peut entraîner l'invalidation de votre offre.

Identification

Dénomination du soumissionnaire/de la compagnie:	
Type d'activités/Entreprise/Société (fournitures/services/travaux)	
Nom du Gérant/Directeur:	
Adresse Physique:	
N° de telephone:	
Adresse e-mail:	
Coordonnées du Directeur/Responsable :	Nom : N° de(s) téléphone(s) : E-mail :
Coordonnées du Directeur/Responsable :	Nom : N° de(s) téléphone(s) : E-mail :

Nombre d'années d'expérience du soumissionnaire ou Date de création du s'il s'agit d'une entreprise/Société :	
---	--

Information sur les employés (s'il y en a)

Nombre d'employés à temps plein :	
% du nombre d'employées qui sont femmes :	
Avez-vous des employés qui sont enfants ?	
Salaire minimum de votre personnel par mois (supposons 30 jours calendaires par mois):	
Nombre moyen d'heures que vos employés travaillent par semaine :	
Nombre de jours de congé annuel pour vos employés (jours calendaires):	

Documentation et existence légale

Document	Disponible et à jour ? Merci de cocher la case correspondante.	
	Oui	Non
Arrêté d'agrément		
Autorisation d'exercer		
Certificat d'enregistrement auprès de l'autorité de régulation du secteur des assurances		
Licence d'exploitation		
NIF		
Certificat d'enregistrement au Registre de commerce		
Attestation de régularité fiscale		
Attestation de non faillite		
Attestation bancaire		

Informations Bancaires et modalités de paiement

Avez un compte Bancaire ? (Oui/Non) :	
Nom de banque :	
Adresse de la banque	
Nom du compte bancaire	
Numéro du compte bancaire	
Méthode de paiement préférée: chèque / paiement électronique (virement bancaire)	
Modalités de paiements de l'assurance pour l'ensemble de 145 employés par Concern	

(mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ?)	
Devise préférée (préférence FCFA)	
Depuis combien de temps votre compte bancaire est-il opérationnel ?	

Accès aux services

Méthode d'identification des membres du personnel pour accéder aux soins (p. ex. Carte magnétique, livret, bon de soins)	
Possibilité d'accéder aux soins en dehors des structures conventionnées et se faire rembourser par l'assurance ? Oui/Non	
Liste des pièces justificatives à présenter en cas de demande de remboursement.	
Modalités de remboursement des dépenses médicales	
Délais/Fréquences des remboursements	

Rapports/Etats

Indiquez les détails sur les rapports que vous fournirez à Concern, avec les détails suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Type de rapport - Fréquence - Contenu du rapport 	
Modalités de remboursement des dépenses médicales	
Délais/Fréquences des remboursements	

Gestion des relations

Avez-vous des représentations dans chaque région du Niger pour gérer les relations avec le personnel ainsi que leurs demandes? Listez les régions dans lesquelles votre compagnie dispose d'une représentation.	
Offrez-vous des contacts permanents (numéro) joignable 24/24h, 7/7 jours et 365 jours par an pour un pour répondre aux préoccupations du personnel bénéficiaire de	

l'assurance et pour utilisation par Concern en cas d'urgence ?	
Quel type de soutien apportez-vous à un patient hospitalisé pour son traitement dans un hôpital de référence ?	
Quel soutien offrez-vous gratuitement en cas de le décès d'un membre du personnel pendant qu'il reçoit des soins médicaux dans hôpital?	
Quelles informations, formations pouvez-vous fournir aux membres du personnel en ce qui concerne leur santé, prévention de maladies évitables ?	
Quel mécanisme avez-vous en place pour collecter le feedback de la part des bénéficiaires de l'assurance en rapport avec la couverture offerte et son fonctionnement ?	

Bénéficiaires (assurés) existants - Admissibilité

Existe-t-il des critères d'éligibilité d'un nouvel employé à l'assurance? Si oui, prière énumérer les critères. Prière également indiquez s'il y a des exigences pour un examen médical préalable à l'admissibilité d'un nouveau membre (employé).	
Existe-t-il des critères d'éligibilité de nouveaux dépendants (ayant-droit)? Si oui, prière énumérer les critères. Prière également indiquez s'il y a des exigences pour un examen médical préalable à l'admissibilité d'un nouveau membre (employé).	
Est-il possible de changer (ajouter, diminuer) le nombre d'employés et dépendants (ayant-droit) pendant la période de couverture? Si oui, quelles sont les modalités/délais de notification et la fréquence?	
Listez les documents requis pour l'ajout d'un nouvel ou dépendant (ayant-droit).	
Quel est le délai de délivrance de la carte de membre ou d'un autre document de vérification pour accepter un nouveau bénéficiaire (employé et/ou dépendant)	

Bénéficiaires (assurés) existants - Exclusion

Exclusion de certaines garanties pour les nouveaux employés. Ex : excluez-vous les conditions médicales/maladies préexistantes, etc.?	
Exclusion de certaines garanties pour les nouveaux dépendants (ayant-droit). Ex : excluez-vous les conditions médicales/maladies préexistantes, etc.?	
Décrivez les exclusions générales pour les membres souhaitant recevoir un traitement (par exemple contexte / condition / état de santé / activités)	

Couverture pendant les voyages

Quelles sont les modalités de prise en charge pendant les voyages à l'intérieur du pays – par vol, par la route, par le fleuve, etc. (qu'est-ce qui est pris en charge et qu'est-ce qui ne l'est pas)	
Quelles sont les modalités d'accès aux soins pendant le voyage de l'employé ou ayant-droit à l'intérieur du pays ?	
La couverture nationale offerte s'étend-t-elle aux pays de la sous-région CDEAO sans coûts supplémentaires pendant les voyages ? Si oui, pour combien de jours maximum ?	

Membres existants - Recevoir un traitement

Effectuez-vous les calculs des remboursements en FCFA ?	
La compagnie d'assurance est-elle responsable d'informer les assurés sur l'utilisation de leur couverture et si leurs plafonds de couverture sont atteints ? Sinon, est-ce la responsabilité de Concern après réception du rapport de la part de l'assurance ?	

Couverture dentaire

Offrez-vous au moins une couverture pour les soins dentaires dans votre police d'assurance ?	
Si oui, quels sont les actes pris en charge en plus de la consultation ?	

Les prothèses dentaires sont-elles prises en charge par votre police d'assurance maladie?	
Quelle est la limite de la couverture dentaire par Famille ?	

Couverture ophtalmologique

Offrez-vous au moins une couverture pour les soins ophtalmologiques dans votre police d'assurance?	
Quelle est la limite de la couverture ophtalmologique ?	
Les monture et verres sont-ils pris en charge ? Si oui, jusqu'à quelles sont les limites ?	

Membres existants – Autres couvertures

Les vaccins pendant le voyage en cas d'urgence sont-ils pris en charge?	
Les vaccins en cas de déclarations d'épidémies sont-ils pris en charge ?	
Avez-vous un âge fixe à partir duquel un nouvel ayant-droit est admissible à l'assurance ?	
Avez-vous un âge maximum d'éligibilité d'un ayant-droit à l'assurance ?	
Avez-vous un âge maximum d'éligibilité de l'employé à l'assurance ?	
Couvrez-vous les frais d'évacuation médicale d'un membre à l'intérieur du pays (coût du billet d'avion, transport routier, etc.)? Si oui, dans quelles limites ?	

Couverture hospitalière (Hospitalisation)

Domaine/Acte	Couvert ? (Oui/Non)	Plafond en FCFA (seulement si cela est applicable)
Frais d'hospitalisation		
Frais de consultation (médecin généraliste)		
Frais de consultation (médecin spécialiste)		
Soins intensifs/Coma		
Médicaments, pansements et appareils chirurgicaux internes:		
Scanner, ECG, tomodensitométrie / IRM, radiographie, échographie etc.		
Radiothérapie et chimiothérapie		
Kinésithérapie hospitalière		
Chirurgie ambulatoire		
Maladies chroniques préexistantes, VIH/SIDA, Cancer, etc.		

Maladies chroniques nouvellement diagnostiquées		
Maternité (accouchement normal)		
Première césarienne d'urgence		
Césarienne ultérieure		
Naissance congénitale / prématurée & conditions néonatales		
Psychiatrie et psychothérapie		
Maladie liée à la chirurgie maxillo-faciale		
Maladie liée à la chirurgie reconstructive		
Suivi post-hospitalisation		
Autres		
S'il existe sur la liste ci-dessus ou autre des actes/maladies non pris en charge par votre police d'assurance, offrez-vous un accompagnement gratuit pour un référencement vers des structures sanitaires subventionnées où une prise en charge gratuite est garantie par l'Etat ?		

Couverture – Soins ambulatoires

Domaine/Acte	Couvert ? (Oui/Non)	Plafond en FCFA (seulement si cela est applicable)
Consultation ambulatoire de routine		
Laboratoire et services de radiologie		
Kinésithérapie prescrite		
Médicaments prescrits et pansements		
Infections liées au VIH / SIDA et antirétroviraux prescrits		
Immunisations de routine		
Contrôles prénatals de routine		
Soins postnatals		
Maladies chroniques et récurrentes		
Autres		
S'il existe sur la liste ci-dessus ou autre des actes/maladies non pris en charge par votre police d'assurance, offrez-vous un accompagnement gratuit pour un référencement vers des structures sanitaires subventionnées où une prise en charge gratuite est garantie par l'Etat ?		

Ajout de nouveaux membres

Y a-t-il un coût supplémentaire pour les nouveaux membres une fois le contrat signé? Si oui, quels sont les modalités de leur calcul ?	
---	--

Quel est le délai de notification requis pour l'ajout de nouveaux membres ?	
Quelle est la fréquence d'acceptation de nouveaux membres?	
Quel est le délai de notification de la part de la compagnie d'assurance pour approuver les nouveaux membres?	
Quel est le délai pour la délivrance des documents d'admissibilité aux nouveaux membres ?	

Membres sortants

Quel est le délai de notification requis pour sortir les membres de la couverture ?	
Quel est le délai de la part de la compagnie d'assurance pour actionner le retrait des membres sortants ?	
Effectuerez-vous un remboursement à Concern si le membre quitte l'assurance avant la fin des 12 mois ?	
Quelle serait la base de calcul du remboursement à Concern si le membre quitte avant 12 mois ?	

Group Buffer Cover - Pour les membres qui ont pleinement utilisé leurs limites

Fournissez-vous un « group Buffer Cover » forfaitaire pour l'ensemble des employés ? Si oui, quel plafond de couverture offrez-vous?	
Confirmez-vous que le « Group Buffer Cover » couvre les patients externes, les patients hospitalisés et toutes les autres sous-catégories ?	
Confirmez-vous que le gestionnaire de cette couverture exceptionnelle extra-plafond (Group Buffer Cover) pour le personnel est Concern ? Si non, quelles sont les modalités d'accès et de gestion de cette couverture ?	

Redevabilité et confidentialité

Quels mécanismes de contrôle avez-vous en place pour prévenir la fraude ?	
Quels mécanismes avez-vous en place pour maintenir la confidentialité des données et informations médicales des employés ?	

Êtes-vous disposé à faciliter l'accès aux données et informations en cas d'audits pour le compte de Concern.	
--	--

Détails des Formations Sanitaires et Pharmacies conventionnées à travers lesquelles vous fournissez la couverture médicale: Veuillez compléter le tableau ci-dessous ou joindre des pièces justificatives / liste de vos fournisseurs de services, incluant les informations suivantes:

Région	Nom de la structure conventionnée (Hôpital, Cabinet médical, Pharmacie, etc.)	Type de service fourni (soins médicaux/produits pharmaceutiques)
Niamey		
Tahoua		
Diffa		

Tillabéri		
Agadez		
Maradi		
Zinder		



Section 4. Offre Financière

Les offres financières devront être présentées sous un format laissé à la convenance des soumissionnaires. Elles devront cependant faire ressortir, au minimum, l'identification du soumissionnaire, le NIF, le numéro RRC, les contacts, le montant HT par lot complet, le montant de la remise si elle est applicable, le montant de la TVA si cela est applicable, le montant TTC en chiffres, le montant TTC en lettre, la durée de validité de l'offre, la date, le cachet du soumissionnaire, et la signature du responsable mandaté pour engager le soumissionnaire.

Le défaut de compléter correctement et de soumettre l'offre financière conformément aux exigences du présent dossier d'appel d'offres peut entraîner le rejet de l'offre.

Conflit d'intérêt–Corruption ou manœuvres frauduleuses

Les règles d'éthique professionnelle les plus strictes devront être observées au cours du présent processus de passation du marché. Toute tentative de corruption et de manœuvres frauduleuses devra être sanctionnée.

- a. Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
- b. Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable à Concern Worldwide. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre, ouverte, et à priver Concern Worldwide des avantages de cette dernière.
- c. Un conflit d'intérêts apparaît quand un individu ou une organisation est impliquée dans de multiples intérêts, l'un d'eux pouvant compromettre la motivation à agir sur les autres. Un conflit d'intérêts apparaît ainsi chez une personne physique ayant à accomplir une fonction d'intérêt général et dont les intérêts personnels sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée par son administration ou son entreprise. Le conflit d'intérêts est plus fréquent dans certaines professions réglementées. Ces professions s'organisent généralement autour d'une charte de déontologie car ces intérêts en concurrence compliquent la tâche à accomplir avec neutralité ou impartialité. Et c'est le cas à Concern Worldwide.

Franche collaboration et bonne chance !

Annexe 1 : Déclaration des soumissionnaires

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le contrat ci-dessus, nous soussignés, déclarons que :

- 1** Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité, le contenu du dossier d'appel d'offres (y compris les politiques de sauvegarde de Concern) n° <.....> en date du <.....>. Par la présente, nous acceptons ses dispositions dans leur intégralité, sans réserve ni restriction.
- 2** Nous proposons d'exécuter, en conformité avec les termes du dossier d'appel d'offres et les conditions et délais prévus, sans réserve ni restriction :
Lot unique:
- 3** Le prix de notre offre à l'exclusion des pièces détachées, consommables, etc., le cas échéant est le suivant :
Lot unique : [... ..]
- 4** Nous accorderons une remise de [%] ou [... ..] [dans le cas où les lots n° ... et n° ... nous étaient attribués].
- 5** Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 6** Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à offrir la garantie de performance requise par les instructions à l'intention des soumissionnaires (si nécessaire).
- 8** Nous informerons Concern immédiatement de tout changement dans les circonstances décrites ci-dessus à tout moment pendant l'exécution du contrat. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète dans cette candidature peut entraîner notre exclusion du présent contrat et de tout autre contrat de l'autorité contractante.
- 9** Nous notons que Concern n'est pas tenue de poursuivre cet appel d'offres et qu'elle se réserve le droit d'attribuer seulement une partie du contrat.
- 10** Nous nous engageons à respecter toutes les conditions de l'autorité contractante comme prévu dans le dossier d'appel d'offres.
- 11** Nous confirmons n'être engagés dans aucune pratique frauduleuse, collusoire ou coercitive et reconnaissons que s'il existe des preuves contraires, Concern se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.
- 12** Nous ne sommes pas en faillite ni en liquidation, en règlement judiciaire, en concordat judiciaire, nous n'avons pas suspendu nos activités commerciales, nous ne sommes pas dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans la législation ou la réglementation nationale.
- 13** Nous n'avons pas été reconnus coupables d'une infraction concernant notre conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de chose jugée.
- 14** Nous ne sommes pas rendus coupables de faute professionnelle grave constatée par tout moyen que l'autorité contractante est en mesure de justifier.
- 15** Nous avons rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts selon les dispositions légales du pays dans lequel nous sommes établis, de celles du pays de l'autorité contractante ou de celles du pays où le contrat est à effectuer.
- 16** Nous n'avons pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de la Communauté européenne.
- 17** Nous ne faisons pas actuellement l'objet d'une sanction administrative visée à l'article 96 (1) du règlement financier de la Commission européenne.

18 Nous ne sommes pas confrontés à un conflit d'intérêt conformément à l'article 94 (a) du règlement financier de la Commission européenne.

19 Nous confirmons que nous avons lu et que nous comprenons le Code de conduite de Concern Worldwide et ses politiques associées (Politique de protection des participants au programme, Politique de protection de l'enfance et Politique contre la traite des personnes) et acceptons de respecter les termes de ces politiques dans toutes nos activités dans le cadre d'un contrat de fournitures, de services ou de travaux avec Concern.

De plus nous nous engageons à respecter les points énumérés ci-dessous :

- Liberté de choix de l'emploi
- Respect des droits du personnel à la liberté d'association et de négociation collectives
- Conditions de travail sécurisées et hygiéniques
- Exploitation des enfants non tolérée
- Salaires suffisants versés pour couvrir un mode de vie raisonnable
- Heures de travail non excessives
- Absence de discrimination
- Emploi régulier fourni
- Traitement cruel ou inhumain du personnel non toléré
- Respect de la législation locale du travail
- Respect des droits sociaux

19a Normes environnementales

Les fournisseurs doivent, au minimum, se conformer à toutes les exigences statutaires et légales relatives à l'incidence de leur activité sur l'environnement. Les domaines suivants doivent être pris en considération :

- Gestion des déchets
- Conditionnement et papier
- Conservation
- Consommation d'énergie
- Durabilité

Nom et fonction :

Date :

Signature :

Cordialement

Nom et prénom : <>

Fonction : <.....>

Dûment autorisé à signer cette offre au nom de : <.....>

Lieu et date : <.....> Cachet du soumissionnaire/compagnie :

Annexe 2 : Expérience pertinente Appel d'Offres

Référence de l'appel d'offres : **AO N°002-OIFT/SR001945/LOG/2019/CW**

Veillez remplir le tableau ci-dessous en utilisant le format pour résumer les **marchés similaires** que vous avez réalisés au cours des **3** dernières années. Le nombre de références fournies ne doit pas dépasser **5** par région du Niger.

Nom de l'ONG Internationale/ Agence du système des Nations-Unies/Donateur	Coordonnées (contacts) de l'ONGI/Agence UN/Donateur	Région (s)	Valeur totale du contrat (FCFA)	Période couverte	Description du contrat

Annexe 3

CONDITIONS COMMERCIALES **CONCERN WORLDWIDE**

Sauf indication contraire dans le contexte, le terme « Client » désigne Concern Worldwide. Le terme « Fournisseur » désigne l'entité nommée dans la commande et sur le contrat avec Concern Worldwide. Le terme « Contrat » peut être interprété comme signifiant (a) le bon de commande ou (b) l'accord de matériel/services, selon ce qui a été mis en place.

CONDITIONS COMMERCIALES GÉNÉRALES

1) Prix : sauf indication contraire, le prix indiqué sur la commande doit être maintenu pour la période et/ou la quantité.

2) Source des instructions : le Fournisseur ne doit pas solliciter ni accepter d'instructions d'aucune source extérieure à Concern Worldwide en relation avec l'exécution du contrat.

3) Affectation : le Fournisseur ne pourra céder, transférer, louer ou sous-traiter le contrat en tout ou partie sans le consentement préalable par écrit de Concern Worldwide.

4) Corruption : le Fournisseur ne devra pas donner, ni offrir de donner à une personne employée par Concern Worldwide d'incitations ou de primes qui pourraient être perçues par les autres comme une incitation. Le Fournisseur convient qu'une violation de cet ordre pourra conduire à une fin immédiate des relations commerciales et à la résiliation des contrats existants.

5) Confidentialité : toutes les données, notamment les cartes, schémas, photographies, estimations, plans, rapports et budgets compilés ou reçus par le Fournisseur au titre du contrat demeureront la propriété de Concern Worldwide et devront être traités en toute confidentialité. Toutes ces données devront être fournies sur demande aux agents mandatés représentant Concern Worldwide.

5.1) Il est interdit au Fournisseur de communiquer à quelque moment ou quelque personne que ce soit, gouvernement ou autorité extérieure à Concern Worldwide, toute information compilée par association avec Concern Worldwide qui n'a pas été rendue publique, sauf avec l'autorisation écrite de Concern Worldwide. Ces obligations n'expirent pas à la résiliation du contrat.

6) Utilisation du logo du nom : sauf indication contraire par écrit, il est interdit au Fournisseur d'annoncer ou de rendre public le fait qu'il fournit du matériel ou des services à Concern Worldwide, et d'utiliser de quelque manière que ce soit le nom ou le logo de Concern Worldwide dans le cadre de ses activités ou autres.

7) Respect de la loi : le Fournisseur devra respecter toutes les lois, ordonnances, règles et réglementations relatives à l'exécution de ses obligations aux termes du contrat.

8) Cas de force majeure : la signification du terme peut signifier une catastrophe naturelle, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou des actes de nature ou force similaire.

8.1) Dans ce cas, et dès que possible après la survenue de toute cause jugée *constituer un cas de force majeure*, le Fournisseur devra informer Concern Worldwide des détails complets par écrit. Si le Fournisseur est incapable d'exécuter tout ou partie de ses obligations, Concern Worldwide pourra prendre les mesures qu'il juge appropriées ou nécessaires à sa seule discrétion dans les circonstances.

8.2) Si le Fournisseur est définitivement incapable de remplir tout ou partie de ses obligations et responsabilités en vertu du contrat en raison d'un *cas de force majeure*, Concern Worldwide pourra suspendre ou résilier le contrat selon les conditions prévues à l'article 9, Annulation.

9) Annulation : Concern Worldwide se réserve le droit d'annuler le contrat au cas où il devrait suspendre ses activités ou par le biais des modifications à son mandat en vertu du Conseil exécutif de Concern Worldwide et/ou du manque de financement. Dans ce cas, le Fournisseur devra être remboursé par Concern Worldwide de tous les frais raisonnables qu'il a engagé, y compris tous les matériaux livrés au complet et conformes aux caractéristiques et conditions du contrat, avant la réception de l'avis de résiliation.

9.1) En cas de problème de solvabilité du Fournisseur, notamment une faillite, une liquidation, un redressement judiciaire, etc., Concern Worldwide se réserve le droit de résilier le contrat immédiatement, sans préjudice de tout autre droit ou recours qu'il pourrait avoir aux termes de ces conditions.

10) Garantie : le Fournisseur doit fournir à Concern Worldwide toutes les garanties des fabricants. Le Fournisseur garantit que tout le matériel fourni dans le cadre du contrat répondent aux caractéristiques, sont exempts de tout vice et sont adaptés à l'usage prévu. Si, pendant la période de garantie, les marchandises sont défectueuses ou non conformes aux caractéristiques, le Fournisseur devra rapidement corriger le défaut. Si le défaut est permanent, le Fournisseur devra remplacer l'élément à ses frais ou rembourser Concern Worldwide à la seule décision de celui-ci.

11) Inspection et essais : le Fournisseur devra inspecter les marchandises avant leur expédition pour s'assurer de leur conformité aux caractéristiques et/ou autre disposition du contrat. Concern Worldwide se réserve le droit d'inspecter la conformité aux caractéristiques et aux dispositions du contrat du matériel. Si, selon Concern Worldwide, le matériel et/ou les services ne sont pas conformes aux caractéristiques, il devra en informer le Fournisseur par écrit. Dans ce cas, le Fournisseur devra prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect de la conformité et prendre en charge toute dépense additionnelle engagée dans ce cadre.

12) Modifications : Concern Worldwide se réserve le droit d'apporter des changements raisonnables à tout moment aux caractéristiques, schémas, plans, quantités, instructions d'emballage, destination ou livraison. Si de tels changements affectent le prix du matériel ou des services, le Fournisseur et Concern Worldwide pourront négocier un ajustement équitable du contrat, à condition que le Fournisseur réclame de tels ajustements par écrit à Concern Worldwide dans les 30 jours à compter de la notification de tout changement.

13) Licences d'exportation : si une ou plusieurs licences d'exportation sont nécessaires pour le matériel, le Fournisseur sera responsable de leur obtention.

14) Conditions de paiement : sauf indication contraire, les conditions de paiement seront de 30 jours à partir de la réception d'une facture correctement préparée.

15) Éthique : le Code de conduite suivant de Concern devra être respecté par tous les Fournisseurs :

- Libre choix de l'emploi
- Droits du personnel à la liberté d'association et de négociation collectives
- Conditions de travail sécurisées et hygiéniques
- Exploitation des enfants non tolérée
- Salaires suffisants versés pour couvrir le coût d'un mode de vie raisonnable
- Heures de travail non excessives
- Absence de discrimination
- Emploi régulier fourni
- Traitement cruel ou inhumain du personnel non toléré
- Législation locale du travail respectée
- Respect des droits sociaux

15.1) Normes environnementales : les Fournisseurs doivent, au minimum, se conformer à toutes les exigences légales et autres exigences juridiques relatives à l'incidence de leur activité sur l'environnement. Les domaines à prendre en considération sont les suivants :

- Gestion des déchets.
- Conditionnement et papier
- Conservation
- Consommation d'énergie
- Durabilité

16) Droits de Concern Worldwide : si le Fournisseur ne respecte pas les conditions du présent contrat, notamment s'il ne parvient pas à obtenir des licences d'exportation ou à effectuer la livraison de tout ou une partie du matériel en respectant la ou les dates de livraison convenues, Concern Worldwide pourra exercer un ou plusieurs des droits suivants, après avoir donné un préavis raisonnable au Fournisseur :

- Acquérir tout ou une partie des biens auprès d'une autre source, auquel cas Concern Worldwide pourra tenir le Fournisseur responsable des frais supplémentaires encourus.
- Refuser d'accepter tout ou une partie du matériel
- Résilier le contrat

17) Droits d'accès à des fins d'essai : Concern Worldwide est contractuellement tenu de faciliter l'accès direct aux Fournisseurs pour certains donateurs à des fins de test. Cette obligation est étendue à tous les fournisseurs de Concern. (ECHO Réf. : CCP, Annexe IV, Article 2.10)

18) Aucune agence : cet ordre n'établit aucune relation de partenariat entre Concern Worldwide et le Fournisseur ou ne fait de l'une ou l'autre des parties un « agent » pour l'autre partie à quelque fin que ce soit.



19) Conformité ECHO : tous les Fournisseurs de Concern doivent se conformer aux contrats de fournitures, travaux et services dans le cadre d'actions humanitaires financées par l'Union européenne. (Réf. : ECHO FPA, Annexe IV)

Annexe 4 : Politiques de Sauvegarde de Concern

Les politiques de sauvegarde de Concern comprennent les documents ci-dessous portés en annexe:

- Le Code de Conduite de Concern
- La Politique de protection des participants au programme,
- La Politique de protection de l'enfant,
- La Politique de lutte contre la traite des personnes

Note : Vous devrez uniquement signer le Code de conduite et le joindre à votre offre. Celui-ci est le document principal auquel se rapportent les 3 autres documents connexes.

En signant le code de conduite de Concern :

1. Le Fournisseur confirme qu'il a lu et compris les conditions de la politique de sauvegarde de Concern et s'engage à en respecter les conditions à tout moment dans l'ensemble de leurs activités dans le cadre du présent contrat. Le Fournisseur veille à ce que ses employés, dirigeants, sous-traitants et agents comprennent et respectent les conditions de la présente politique à tout moment.
2. Le Fournisseur est responsable des réclamations, pertes, dommages, responsabilités et dépenses de quelque nature que ce soit, découlant ou liés à une violation de ces politiques par le Fournisseur ou par ses employés, officiers, sous-traitants ou agents.
3. Le Fournisseur indemnisera et tiendra responsable de CONCERN, de ses dirigeants, employés et mandataires, à l'égard de toute réclamation, perte, dommage, responsabilité et frais résultant d'une telle violation.

Annexe 5

Politique de Lutte contre la Fraude et de Dénonciation d'Abus

Définition

Pour Concern une Fraude se définit par :

« **Un vol ou emploi abusif de matériel ou autres ressources de Concern par un employé ou un tiers qui peut entraîner ou non une fausse déclaration de documents ou dossiers pour favoriser le vol ou l'abus** ».

Exemples de Fraudes (liste non exhaustive) :

- Vol de documents ou de tout autre article appartenant à Concern
- Falsification ou modification de coûts ou de dépenses
- Contrefaçon ou modification de documents
- Destruction ou disparition de dossiers
- Usage inapproprié à titre personnel de services de Concern
- Obtention et acceptation d'argent, de cadeaux ou de tout autre avantage d'un tiers en échange d'un traitement préférentiel dudit tiers dans ses transactions avec Concern
- Chantage et extorsion
- Offre, promesse ou fourniture d'incitations et demande et acceptation d'une incitation pour quelque raison que ce soit Paiement de prix ou d'honoraires excessifs à des tiers dans le but de s'enrichir personnellement

Signalement d'une Fraude soupçonnée

Les employés sont invités à signaler tout soupçon de Fraude. La Fraude soupçonnée doit être signalée de la manière suivante :

- Pour les employés extérieurs : au cadre axial ou au responsable régional.
- Pour les responsables régionaux : au directeur régional ou au contrôleur interne si la Fraude dépasse 500 €
- Pour le personnel basé en Irlande, au Royaume-Uni ou aux États-Unis : au membre de l'équipe de la direction responsable
- Pour les membres de l'équipe de direction : au président, au contrôleur interne, au directeur des finances ou au directeur du personnel
- Pour le contrôleur interne : au comité d'examen et de risque du conseil

Les employés soupçonnant une Fraude **ne doivent pas** agir comme suit :

- Contacter directement le ou les suspects en vue d'essayer de rechercher une raison, de demander des explications ou d'exiger la restitution du matériel concerné
- Parler de l'affaire à l'intérieur de Concern même avec une personne autre que celles mentionnées ci-dessus
- Parler de l'affaire en dehors de Concern sauf en cas de démarche juridique

Si les circonstances sont telles que le soupçon ne peut pas être signalé de la manière définie ci-dessus ou si la personne à laquelle il a été signalé est incapable d'aider, le problème pourrait être signalé au service d'assistance confidentiel de Concern. Cette ligne d'assistance est surveillée par le contrôleur interne et est accessible

- par email sur Fraudemailbox@concern.net
- par téléphone au 00-353-1-479-1326
- par lettre avec mention « "Private & Confidential" to Internal Auditor, Corporate Services, Concern, 52-55 Lower Camden Street, Dublin 2, Ireland. »

Le fournisseur

SIGNATURE _____